Image not found or type unknown

Retenue abusive de la garantie ?

Par **marcovanbast**, le **10/11/2009** à **19:40**

Bonjour,

Je vous contacte au sujet d'un litige avec la propriétaire de mon ancien logement (studio de 30 m² environ).
J'ai envoyé mon préavis début septembre, je suis donc tenu de régler les loyer de septembre à novembre inclus.
Seulement, il y a 10 jours ma propriétaire m'informe qu'elle retiendra l'intégralité de mon dépôt de garantie, à savoir 1400 euros.
Les raisons invoquées sont les suivantes :
- Perte d'une clé d'une valeur de 100 euros
- Je n'ai pas repeint l'appartement (clause additive du contrat stipulant que le locataire doit repeindre l'appartement avant la sortie)
- J'ai revendu au moment de mon départ un réfrigérateur et une cuisinière, qui se sont avérés être la propriété du bailleur (ces deux objets avaient environ 10 ans d'âge)

La retenue de l'intégralité du dépôt de garantie vous paraît-il abusif ou justifié ?

Merci de votre aide,

Cordialement,
M

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés